



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-11-27

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 31

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Maine NAVAILS, comptabilité et marchés publics

Le Résistant : Béatrice FERRER, journaliste.

Association des usagers : Marie Carmen AGGOUNE.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude, BOUCHON Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MIQUEU Christophe), MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Présent non votant :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : CHARENTON Michel

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : Christophe MIQUEU (pouvoir à Benjamin MALAMBIC).

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, MARTY Bruno

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le précédent tableau des effectifs (voté le 29/11/2022) faisait état de 18 postes, dont 16 pourvus et 2 vacants,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et de tenir compte des avancements de grade,

Le Président informe le Comité Syndical qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose d'ajuster le tableau dans le sens suivant :

- Suppressions de postes :
 - o 1 poste d'attaché
 - o 1 poste d'ingénieur
 - o 2 postes d'adjoint technique territorial
- Aucune création de poste

Le nouveau tableau des effectifs est établi ainsi :

Grades ou emplois	Categori es	Temps de travail	EFFECTIF AVANT SUPPRESSION AU 01/11/2023			Création de poste en 2023	EFFECTIF ACTUEL			Suppressions de postes	EFFECTIF APRES SUPPRESSIONS AU 28/11/2023		
			P	V	TOTAL		P	V	TOTAL		P	V	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE													
Attaché	A	35h		1	1			1,00	1,00	-1		0	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h	3,00		3		3,00		3,00		3,00	3	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h	2,00		2		2,00		2,00		2,00	2	
Adjoint Administratif Territorial	C	35h	0		0		0,00		0,00		0	0	
FILIERE TECHNIQUE					0		P	V	TOTAL	Suppressions de postes		0	
Ingénieur Principal	A	35h	1		1		1,00		1,00		1	1	
Ingénieur	A	35h	1		1		1,00		1,00	-1	0	0	
Agent de maîtrise	C	35h	1		1		1,00		1,00		1	1	
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	C	35h	1		1		1,00		1,00		1	1	
Adjoint Technique Territorial Principal 2° classe	C	35h	1	1	2		2		2,00		2	2	
Adjoint Technique territorial	C	35h	6,00		6		6		6,00	-2	4	4	
TOTAL			16	2	18	0	17	1	18	4	14	0	14



Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE de** modifier le tableau des emplois tel que décrit dans la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président
Christian MALAURET

2023/68



Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le 06/12/2023 SLO ✓
ID : 033-253303499-20231128-D20231127-DE